A.M., 2009

Arrêté numéro AM 2009-011 de la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, responsable de la Loi sur l'immigration au Québec en date du 30 septembre 2009

Loi sur l'immigration au Québec (L.R.Q., c. I-0.2)

CONCERNANT le Règlement sur la pondération applicable à la sélection des ressortissants étrangers

LA MINISTRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES.

Vu l'article 3.4 de la Loi sur l'immigration au Québec (L.R.Q., c. I-0.2) qui autorise le ministre à établir par règlement la pondération des critères de sélection des ressortissants étrangers;

VU cet article qui prévoit qu'un règlement pris par le ministre n'est pas soumis à l'obligation de publication prévue à l'article 8 de la Loi sur les règlements (L.R.Q., c. R-18.1) et que, malgré l'article 17 de cette loi, le règlement peut entrer en vigueur à la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec* ou à toute date ultérieure qui y est fixée;

CONSIDÉRANT la volonté d'augmenter le nombre de candidats travailleurs qualifiés, notamment en sélectionnant ceux dont le domaine de formation répond aux besoins prioritaires du Québec;

CONSIDÉRANT le Règlement sur la pondération applicable à la sélection des ressortissants étrangers pris par l'arrêté 2006-012 du 15 septembre 2006 (2006, G.O. 2, 4465) et modifié par le Règlement modifiant le Règlement applicable à la sélection des ressortissants étrangers pris par l'arrêté 2009-001 du 15 janvier 2009 (2009, G.O. 2, 187);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer ce règlement;

ARRÊTE CE QUI SUIT:

EST pris le Règlement sur la pondération applicable à la sélection des ressortissants étrangers, joint au présent arrêté.

La ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, YOLANDE JAMES

RÈGLEMENT SUR LA PONDÉRATION APPLICABLE À LA SÉLECTION DES RESSORTISSANTS ÉTRANGERS

Loi sur l'immigration au Québec (L.R.Q., c. I-0.2, a. 3.4)

1. La pondération des facteurs et critères de la Grille de sélection de l'immigration économique prévue à l'annexe A du Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers (R.R.Q., 1981, c. M-23.1, r. 2), les seuils éliminatoires pour certains facteurs ou critères et les seuils de passage pour l'ensemble des facteurs qui s'appliquent au ressortissant étranger, avec ou sans époux ou conjoint de fait qui l'accompagne, qui demande un certificat de sélection sont, par sous-catégorie d'immigrants, les suivants :

SOUS-CATÉGORIE I

TRAVAILLEUR QUALIFIÉ

Facteur 1. Formation	Maxim	um = 28
	Critères	Points
1.1 Niveau de scolarité	diplôme d'études secondaires générales	2
	diplôme d'études secondaires professionnelles	6
Maximum = 12 Seuil éliminatoire = 2	diplôme d'études postsecondaires générales sanctionnant 2 ans d'études à temps plein	4
	l) diplôme d'études postsecondaires techniques sanctionnant 1 an d'études à temps plein	6
	e) diplôme d'études postsecondaires techniques sanctionnant 2 ans d'études à temps plein	6
	diplôme d'études secondaires professionnelles, ou diplôme d'études postsecondaires techniques sanctionnant 1 ou 2 ans d'études à temps plein, dans une formation visée à la section A ou B de la Partie I ou II du critère 1.2	10
	g) diplôme d'études postsecondaires techniques sanctionnant 3 ans d'études à temps plein	8
	diplôme d'études postsecondaires techniques sanctionnant 3 ans d'études à temps plein dans une formation visée à la section A ou B de la Partie I ou II du critère 1.2	10
) diplôme d'études universitaires de 1 ^{er} cycle sanctionnant 1 an d'études à temps plein	4
	diplôme d'études universitaires de 1 ^{er} cycle sanctionnant 2 ans d'études à temps plein	6
	c) diplôme d'études universitaires de 1 ^{er} cycle sanctionnant 3 ans ou plus d'études à temps plein	10
	diplôme d'études universitaires de 2 ^e cycle sanctionnant 1 an ou plus d'études à temps plein	12
	n) diplôme d'études universitaires de 3 ^e cycle	12

	Critères	Points
1.2 Domaine de	Section A de la Partie I	16
formation	Section B de la Partie I	12
	Section C de la Partie I	6
Maximum = 16	Section D de la Partie I	2
	Section E de la Partie I	0
	Section F de la Partie I	0
	Section G de la Partie I	0
	Section A de la Partie II	16
	Section B de la Partie II	12
	Section C de la Partie II	6
	Section D de la Partie II	2
	Section E de la Partie II	0
	Section F de la Partie II	0
	Section G de la Partie II	0
Facteur 2. Expérience)	Maximum = 8
-	Critères	Points
2.1 Durée de	moins de 6 mois	0
l'expérience	6 à 11 mois	4
professionnelle du	12 à 23 mois	4
travailleur qualifié	24 à 35 mois	6
	36 à 47 mois	6
	48 mois ou plus	8
Facteur 3. Âge		Maximum = 16
	Critères	Points
	18 à 35 ans	16
	36 ans	14
	37 ans	12
	38 ans	10
	39 ans	8
	40 ans	6
	41 ans	4
	42 ans	2
	43 ans ou plus	0
Facteur 4. Connaissan	nces linguistiques	Maximum = 22
	Critères	Points
4.1 Français	a) interaction orale	0 à 16
M	b) compréhension écrite	0
Maximum = 16		

	Critères	Points
4.2 Anglais	a) interaction orale	0 à 6
Maximum = 6	b) compréhension écrite	0
Facteur 5. Séjour et fa	umille au Ouébec Maxin	num = 8
	Critères	Points
5.1 Séjour au Québec	a) séjour à des fins d'études pendant une session	5
Maximum = 5	régulière à temps plein b) séjour à des fins d'études pendant au moins 2	5
	sessions régulières à temps plein c) séjour à des fins de travail pendant au moins 3	5
	mois d) séjour à des fins de travail pendant au moins 6	5
	mois e) séjour dans le cadre d'un programme d'échange jeunesse visé par une entente internationale conclue par le Québec ou un accord international conclu par le Canada, si le travail a constitué sa principale activité pendant au moins 3 mois	5
	f) séjour dans le cadre d'un programme d'échange jeunesse visé par une entente internationale conclue par le Québec ou un accord international conclu par le Canada, si le travail a constitué sa principale activité pendant au moins 6 mois	5
	g) séjour pour affaires pendant au moins une semaine	0
	h) autre séjour dont la durée équivaut à au moins 2 semaines	1
	i) autre séjour dont la durée équivaut à au moins 3 mois	2
5.2 Famille au Québec	a) époux ou conjoint de fait	3
	b) fils ou fille, père ou mère, frère ou sœur	3
Maximum = 3	c) grand-père ou grand-mèred) oncle ou tante, neveu ou nièce	3 0
Facteur 6. Caractérist	iques de l'époux ou du conjoint de fait qui accompagne Maxin	num = 16
	Critères	Points
6.1 Niveau de scolarité	a) diplôme d'études secondaires générales	1
Maximum = 3	b) diplôme d'études secondaires professionnellesc) diplôme d'études postsecondaires générales	2 1
	sanctionnant 2 ans d'études à temps plein d) diplôme d'études postsecondaires techniques	2
	sanctionnant 1 an d'études à temps plein e) diplôme d'études postsecondaires techniques sanctionnant 2 ans d'études à temps plein	2

	Critères	Points
	f) diplôme d'études postsecondaires techniques sanctionnant 3 ans d'études à temps plein	3
	g) diplôme d'études universitaires de 1 ^{er} cycle sanctionnant 1 an d'études à temps plein	1
	h) diplôme d'études universitaires de 1 ^{er} cycle sanctionnant 2 ans d'études à temps plein	2
	i) diplôme d'études universitaires de 1 ^{er} cycle sanctionnant 3 ans ou plus d'études à temps plein	3
	j) diplôme d'études universitaires de 2e cycle sanctionnant 1 an ou plus d'études à temps plein	3
	k) diplôme d'études universitaires de 3 ^e cycle	3
6.2 Domaine de	Section A de la Partie I	4
formation	Section B de la Partie I	3
	Section C de la Partie I	2
Maximum = 4	Section D de la Partie I	1
	Section E de la Partie I	0
	Section F de la Partie I	0
	Section G de la Partie I	0
	Section A de la Partie II Section B de la Partie II	4 3
		2
	Section C de la Partie II	
	Section D de la Partie II	1
	Section E de la Partie II	0
	Section F de la Partie II	0
	Section G de la Partie II	0
6.3 Durée de	6 à 11 mois	0
l'expérience professionnelle	12 mois ou plus	0
6.4 Âge	18 à 35 ans	3
16 : 2	36 ans	2
Maximum = 3	37 ans	2 2
	38 ans	2
	39 ans	2
	40 ans	1
	41 ans	1
	42 ans	1
	43 ans ou plus	0
6.5 Connaissances	a) interaction orale en français	0 à 6
linguistiques	b) compréhension écrite en français	0

Maximum = 6

Facteur 7. Offre d'emploi validée Max					
		Critères		Points	
		Offre d'emploi validée dans la ré litaine de Montréal	gion métropo-	6	
		Offre d'emploi validée à l'extérieu métropolitaine de Montréal	r de la région	10	
Facteur 8. Enfa	ants		Maxi	mum = 8	
		Critères		Points	
	8.1	pour chaque enfant de 12 ans ou moi	ns	4	
	8.2	pour chaque enfant de 13 à 21 ans		2	
Facteur 9. Cap	acité d'auto	nomie financière	Maxi	mum = 1	
		Critères		Points	
Seuil éliminatoire	= 1 Sou	scription d'un contrat		0 ou 1	
Facteur 10. Adap	tabilité		Maxi	mum = 6	
		Critères		Points	
	App	réciation globale		0 à 6	
EXAMEN PRÉLI	MINAIRE	FACTEURS APPLICABLES	SEUIL DE PASSAGE	MAXIMUM	
Requérant sans	époux ou	Tous, sauf 6 et 10	49 points	101 points	
conjoint de fait		Seuil éliminatoire d'employabilité : total des facteurs 1 à 7, sauf 6	42 points	92 points	
Requérant avec	époux ou	Tous, sauf 10	57 points	117 points	
conjoint de fait		Seuil éliminatoire d'employabilité : total des facteurs 1 à 7	50 points	108 points	
SÉLECTI	ON	FACTEURS APPLICABLES	SEUIL DE PASSAGE	MAXIMUM	
Requérant sans conjoint de fait	époux ou	Tous, sauf 6	55 points	107 points	
Requérant avec conjoint de fait	époux ou	Tous	63 points	123 points	

SOUS-CATÉGORIE II

TRAVAILLEUR AUTONOME

Facteur 2. Expérience

travailleur autonome

3 ans

3 ans et demi

Facteur 1. Formation	Maxi	imum = 12
	Critères	Points
1.1 Niveau de scolarité	a) diplôme d'études secondaires générales	2
	b) diplôme d'études secondaires professionnelles	6
	c) diplôme d'études postsecondaires générales sanctionnant 2 ans d'études à temps plein	4
	d) diplôme d'études postsecondaires techniques sanctionnant 1 an d'études à temps plein	6
	e) diplôme d'études postsecondaires techniques sanctionnant 2 ans d'études à temps plein	6
	f) diplôme d'études secondaires professionnelles, ou diplôme d'études postsecondaires techniques sanctionnant 1 ou 2 ans d'études à temps plein, dans une formation visée à la section A ou B de la Partie I ou II du critère 1.2	0
	g) diplôme d'études postsecondaires techniques sanctionnant 3 ans d'études à temps plein	8
	h) diplôme d'études postsecondaires techniques sanctionnant 3 ans d'études à temps plein dans une formation visée à la section A ou B de la Partie I ou II du critère 1.2	0
	i) diplôme d'études universitaires de 1 ^{er} cycle sanctionnant 1 an d'études à temps plein	4
	j) diplôme d'études universitaires de 1 ^{er} cycle sanctionnant 2 ans d'études à temps plein	6
	k) diplôme d'études universitaires de 1 ^{er} cycle sanctionnant 3 ans ou plus d'études à temps plein	10
	l) diplôme d'études universitaires de 2 ^e cycle sanctionnant 1 an ou plus d'études à temps plein	12
	m) diplôme d'études universitaires de 3 ^e cycle	12
1.2 Domaine de formation	Sections A à G de la Partie I ou II	0

Critères Points 2.2 Durée de Moins de 2 ans 0 1'expérience 2 ans 7 professionnelle du 2 ans et demi 7

Maximum = 16

10

10

	Critères	Points
	4 ans 4 ans et demi 5 ans	14 14 16
Seuil éliminatoire = 7		10
Facteur 3. Âge	M	aximum = 10
• g -	Critères	Points
	18 à 38 ans	10
	39 ans	8
	40 ans	6
	41 ans	4
	42 ans	2
	43 ans ou plus	0
Facteur 4. Connaiss	ances linguistiques M	faximum = 22
	Critères	Points
4.1 Français	a) interaction orale	0 à 16
	b) compréhension écrite	0
4.2 Anglais	a) interaction orale	0 à 6
	b) compréhension écrite	0
Facteur 5. Séjour et	famille au Québec M	aximum = 8
	Critères	Points
5.1 Séjour au Québec	a) séjour à des fins d'études pendant une session	5
Maximum = 5	régulière à temps plein b) séjour à des fins d'études pendant au moins 2	5
	sessions régulières à temps plein	5
	 séjour à des fins de travail pendant au moins 3 mois 	5
	d) séjour à des fins de travail pendant au moins 6 mois	5
	e) séjour dans le cadre d'un programme	
	d'échange jeunesse visé par une entente	
	internationale conclue par le Québec ou un	
	accord international conclu par la Canada, si le travail a constitué sa principale activité pendant	
	au moins 3 mois	
	f) séjour dans le cadre d'un programme	
	d'échange jeunesse visé par une entente	

internationale conclue par le Québec ou un accord international conclu par le Canada, si le travail a constitué sa principale activité pendant

au moins 6 mois

Critères			Points
	g)	séjour pour affaires pendant au moins une semaine	2
	h)	autre séjour dont la durée équivaut à au moins 2 semaines	1
	i)	autre séjour dont la durée équivaut à au moins 3 mois	2
5.2 Famille au Québec	a)	époux ou conjoint de fait	3
-	b)	fils ou fille, père ou mère, frère ou sœur	3
Maximum = 3	c)	grand-père ou grand-mère	3
	d)	oncle ou tante, neveu ou nièce	0

Facteur 6. Caractéristiques de l'époux ou du conjoint de fait qui accompagne Maximum = 12

Critères			
6.1 Niveau de scolarité	a) diplôme d'études secondaires généralesb) diplôme d'études secondaires professionnelles	1 2	
Maximum = 3	c) diplôme d'études postsecondaires générales	1	
	sanctionnant 2 ans d'études à temps plein d) diplôme d'études postsecondaires techniques	2	
	sanctionnant 1 an d'études à temps plein e) diplôme d'études postsecondaires techniques	2	
	sanctionnant 2 ans d'études à temps plein f) diplôme d'études postsecondaires techniques sanctionnant 3 ans d'études à temps plein	3	
	g) diplôme d'études universitaires de 1 ^{er} cycle sanctionnant 1 an d'études à temps plein	1	
	h) diplôme d'études universitaires de 1 ^{er} cycle sanctionnant 2 ans d'études à temps plein	2	
	i) diplôme d'études universitaires de 1 ^{er} cycle sanctionnant 3 ans d'études à temps plein	3	
	j) diplôme d'études universitaires de 2 ^e cycle sanctionnant 1 an d'études à temps plein	3	
	k) diplôme d'études universitaires de 3 ^e cycle	3	
6.2 Domaine de formation	Sections A à G de la Partie I ou II	0	
6.3 Durée de l'expérience professionnelle	6 mois ou plus	0	

		Critères		Points
6.4 Âge	18 à 3 36 à 3 40 à 4 43 ans	9 ans		3 2 1 0
6.5 Connaissances linguistiques		teraction orale en français empréhension écrite en français		0 à 6 0
Facteur 9. Capacité d	'autono	omie financière	Max	imum = 1
		Critères		Points
Seuil éliminatoire = 1	Sousc	ription d'un contrat		0 ou 1
Facteur 10. Adaptabilit	é		Max	imum = 6
		Critères		Points
	Appré	eciation globale		0 à 6
Facteur 11. Ressources	financ	ières	Mav	imum = 6
racteur 11. Ressources	manc	101 03	Max	illiulli 0
racteur 11. Ressources	imanc	Critères	Wida	Points
Seuil éliminatoire = 4	Moins 100 00 125 00 150 00	Critères de 100 000 \$ 00 \$ 00 \$	MA	
	Moins 100 00 125 00 150 00 200 00	Critères de 100 000 \$ 00 \$ 00 \$ 00 \$	SEUIL DE PASSAGE	Points 0 4 5 5
Seuil éliminatoire = 4	Moins 100 00 125 00 150 00 200 00	Critères de 100 000 \$ 00 \$ 00 \$ 00 \$ 00 \$ 00 \$ 00 \$	SEUIL DE	Points 0 4 5 6
Seuil éliminatoire = 4 EXAMEN PRÉLIMINAII Requérant sans époux	Moins 100 00 125 00 150 00 200 00 RE	Critères de 100 000 \$ 00 \$ 00 \$ 00 \$ 00 \$ 00 \$ 00 \$	SEUIL DE PASSAGE	Points 0 4 5 6 MAXIMUM
Seuil éliminatoire = 4 EXAMEN PRÉLIMINATI Requérant sans épour conjoint de fait Requérant avec épour	Moins 100 00 125 00 150 00 200 00 RE	Critères de 100 000 \$ 00 \$ 00 \$ 00 \$ 00 \$ 00 \$ 00 \$	SEUIL DE PASSAGE 38 points 45 points SEUIL DE	Points 0 4 5 5 6 MAXIMUM 75 points
Seuil éliminatoire = 4 EXAMEN PRÉLIMINATI Requérant sans épous conjoint de fait Requérant avec épous conjoint de fait	Moins 100 00 125 00 150 00 200 00 RE	Critères de 100 000 \$ 00 \$ 00 \$ 00 \$ 00 \$ 00 \$ 00 \$	SEUIL DE PASSAGE 38 points 45 points	Points 0 4 5 5 6 MAXIMUM 75 points 87 points

SOUS-CATÉGORIE III

ENTREPRENEUR

Facteur 1. Formation	Maxim	um = 12
	Critères	Points
1.1 Niveau de scolarité	a) diplôme d'études secondaires générales	2
	b) diplôme d'études secondaires professionnelles	6
	c) diplôme d'études postsecondaires générales	4
	sanctionnant 2 ans d'études à temps plein	
	d) diplôme d'études postsecondaires techniques	6
	sanctionnant 1 an d'études à temps plein	_
	e) diplôme d'études postsecondaires techniques	6
	sanctionnant 2 ans d'études à temps plein	0
	f) diplôme d'études secondaires professionnelles, ou diplôme d'études postsecondaires techniques	0
	diplôme d'études postsecondaires techniques sanctionnant 1 ou 2 ans d'études à temps plein, dans	
	une formation visée à la section A ou B de la Partie	
	I ou II du critère 1.2	
	g) diplôme d'études postsecondaires techniques	8
	sanctionnant 3 ans d'études à temps plein	O
	h) diplôme d'études postsecondaires techniques	0
	sanctionnant 3 ans d'études à temps plein dans une	
	formation visée à la section A ou B de la Partie I ou	
	II du critère 1.2	
	i) diplôme d'études universitaires de 1 ^{er} cycle	4
	sanctionnant 1 an d'études à temps plein	
	j) diplôme d'études universitaires de 1 ^{er} cycle	6
	sanctionnant 2 ans d'études à temps plein	
	k) diplôme d'études universitaires de 1 ^{er} cycle	10
	sanctionnant 3 ans ou plus d'études à temps plein	10
	1) diplôme d'études universitaires de 2 ^e cycle	12
	sanctionnant 1 an ou plus d'études à temps plein m) diplôme d'études universitaires de 3 ^e cycle	12
	m) dipionie d'études universitaires de 3 cycle	12
1.2 Domaine de		
formation	Sections A à G de la Partie I ou II	0
Facteur 2. Expérience	Maxim	um = 12
L'aperience	Critères	Points
		romis
2.3 Durée de	Moins de 2 ans	0
l'expérience dans	2 ans	6
l'exploitation d'une	2 ans et demi	6
entreprise de	3 ans	8
l'entrepreneur	3 ans et demi 4 ans	8 10
Seuil éliminatoire = 6	4 ans et demi	10
Sean enminatotre – 0	5 ans ou plus	12
	o and oa piad	14

Facto	eur	3.	Âge		Maxi	mum = 10
					Critères	Points
				46 47 48 49	à 45 ans ans ans ans ans	10 8 6 4 2 0
Facto	eur	4.	Connaissan	ices	linguistiques Maxi	mum = 22
					Critères	Points
4.1	Fran	çais		,	interaction orale compréhension écrite	0 à 16 0
4.2	Ang	lais		,	interaction orale compréhension écrite	0 à 6 0
Facto	eur	5.	Séjour et fa	mil	e au Québec Maxi	mum = 8
					Critères	Points
5.1	Séjo	ur at	ı Québec	a)	séjour à des fins d'études pendant une session régulière à temps plein	5
Maxi	mun	n = 5	ī	b)	séjour à des fins d'études pendant au moins 2	5
				c)	sessions régulières à temps plein séjour à des fins de travail pendant au moins 3 mois	5
				d)	séjour à des fins de travail pendant au moins 6 mois	5
				e)	séjour dans le cadre d'un programme d'échange jeunesse visé par une entente internationale conclue par le Québec ou un accord international conclu par le Canada, si le travail a constitué sa principale activité pendant au moins 3 mois	5
				f)	séjour dans le cadre d'un programme d'échange jeunesse visé par une entente internationale conclue par le Québec ou un accord international conclu par le Canada, si le travail a constitué sa principale activité pendant au moins 6 mois	5
					séjour pour affaires pendant au moins une semaine	4
				h)	autre séjour dont la durée équivaut à au moins 2 semaines	1
				i)	autre séjour dont la durée équivaut à au moins 3 mois	2

	Critères	Points
5.2 Famille au QuébecMaximum = 3	 a) époux ou conjoint de fait b) fils ou fille, père ou mère, frère ou sœur c) grand-père ou grand-mère d) en els ou tente propos ou rièce 	3 3 3 0
Facteur 9. Capacité d	d) oncle ou tante, neveu ou nièce 'autonomie financière	Maximum = 1
	Critères	Points
Seuil éliminatoire = 1	Souscription d'un contrat	0 ou 1
Facteur 10. Adaptabilit	é	Maximum = 5
	Critères	Points
	Appréciation globale	0 à 5
Facteur 11. Ressources	Maximum = 10	
	Critères	Points
Seuil éliminatoire = 6	Moins de 300 000 \$ 300 000 \$	0 6
	350 000 \$ 400 000 \$	6 8
	450 000 \$	8
	500 000 \$ ou plus	10
Facteur 12. Projet d'af	faires	Maximum = 30
	Critères	Points
	 a) exploration du marché b) faisabilité du projet c) ressources financières 	0 à 10 0 à 15 0 ou 5
Seuil éliminatoire = 18		
OU		
12.2 Acquisition d'une entreprise au Québec		0 ou 30
Seuil éliminatoire = 30		

EXAMEN PRÉLIMINAIRE Requérant avec ou sans époux ou conjoint de fait	FACTEURS APPLICABLES 2, 9 et 11	SEUIL DE PASSAGE 13 points	MAXIMUM 23 points
SÉLECTION Examen de la demande selon le	FACTEURS APPLICABLES facteur 12.1	SEUIL DE PASSAGE	MAXIMUM
Requérant avec ou sans époux ou conjoint de fait	Tous	50	110
OU			
SÉLECTION Examen de la demande selon le	FACTEURS APPLICABLES facteur 12.2	SEUIL DE PASSAGE	MAXIMUM
Requérant avec ou sans époux	Tous	60	110

SOUS-CATÉGORIE IV

INVESTISSEUR

ou conjoint de fait

Facteur 1. Formation	Maxin	num = 12
	Critères	Points
1.1 Niveau de scolarité a)	diplôme d'études secondaires générales	2
b)	diplôme d'études secondaires professionnelles	6
c)	diplôme d'études postsecondaires générales sanctionnant 2 ans d'études à temps plein	4
d)	diplôme d'études postsecondaires techniques sanctionnant 1 an d'études à temps plein	6
e)		6
f)		0
,	diplôme d'études postsecondaires techniques sanctionnant 1 ou 2 ans d'études à temps plein, dans une formation visée à la section A ou B de la	
	Partie I ou II du critère 1.2	
g)	diplôme d'études postsecondaires techniques sanctionnant 3 ans d'études à temps plein	8
h)	diplôme d'études postsecondaires techniques sanctionnant 3 ans d'études à temps plein dans une formation visée à la section A ou B de la Partie I ou II du critère 1.2	0
i)	diplôme d'études universitaires de 1 ^{er} cycle	4
1)	sanctionnant 1 an d'études à temps plein	•
j)	diplôme d'études universitaires de 1 ^{er} cycle sanctionnant 2 ans d'études à temps plein	6

Critères		
	 k) diplôme d'études universitaires de 1^{er} cycle sanctionnant 3 ans ou plus d'études à temps plein 	10
	1) diplôme d'études universitaires de 2 ^e cycle sanctionnant 1 an ou plus d'études à temps plein	12
	m) diplôme d'études universitaires de 3 ^e cycle	12
1.2 Domaine de formation	Sections A à G de la Partie I ou II	0
101111411011	Sections A a O de la faitie I ou II	U

Facteur 2. Expéri	ence	Maximum = 10
	Critères	Points
2.4 Durée de l'expérience en gestion de l'investisseur	Moins de 2 ans 2 ans ou plus	0 10

Seuil éliminatoire = 10

Facteur 3. Âge		Maximum = 10
	Critères	Points
	18 à 45 ans	10
	46 ans	8
	47 ans	6
	48 ans	4
	49 ans	2
	50 ans	0

Facteur	4.	Connaissances	linguistiques	Maximum = 22
			Critères	Points
4.1 Fra	nçais	a) b)	interaction orale compréhension écrite	0 à 16 0
4.2 Ang	glais	a) b)	interaction orale compréhension écrite	0 à 6 0

Facteur 5. Séjour et famille au Québec		Maximum = 8	
		Critères	Points
5.1 Séjour au Que	ébec a)	séjour à des fins d'études pendant une session régulière à temps plein	5
Maximum = 5	b)	séjour à des fins d'études pendant au moins sessions régulières à temps plein	s 2 5

		Critères		Points
	c)	séjour à des fins de travail pendant mois	au moins 3	5
	d)	séjour à des fins de travail pendant mois	au moins 6	5
	e)	séjour dans le cadre d'un programme jeunesse visé par une entente conclue par le Québec ou un accord conclu par le Canada, si le travail a principale activité pendant au moins 3	internationale international constitué sa	0
	f)	séjour dans le cadre d'un programme jeunesse visé par une entente conclue par le Québec ou un accord conclu par le Canada, si le travail a principale activité pendant au moins 6	internationale international constitué sa	0
		séjour pour affaires pendant au moins	une semaine	2
	h)	autre séjour dont la durée équivaut a semaines	à au moins 2	1
	i)	autre séjour dont la durée équivaut a mois	à au moins 3	2
5.2 Famille au Québec	a)	époux ou conjoint de fait		3
		fils ou fille, père ou mère, frère ou sœ	ur	3
Maximum = 3	c)	grand-père ou grand-mère		3
	d)	oncle ou tante, neveu ou nièce		0
Facteur 10. Adaptabilité Maximum = 5				
		Critères		Points
	Ap	préciation globale		0 à 5
Facteur 13. Convention d'investissement Maximum = 25				num = 25
		Critères		Points
Seuil éliminatoire= 25	Co	nforme aux dispositions du règlement		0 ou 25
SÉLECTION		FACTEURS APPLICABLES	SEUIL DE PASSAGE	MAXIMUM

2. Le présent règlement remplace le Règlement sur la pondération applicable à la sélection des ressortissants étrangers édicté par l'arrêté ministériel 2006-12 du 15 septembre 2006 (2006, *G.O.* 2, 4465) et modifié par le règlement édicté par l'arrêté ministériel 2009-001 du 15 janvier 2009 (2009, *G.O.* 2, 187).

40

92

3. Le présent règlement entre en vigueur le 14 octobre 2009.

Tous

Requérant avec ou sans époux

ou conjoint de fait